



# Projet éducatif Territorial

---

**Camon**  
**21/03/2023**

Référents contacts :  
Claire Fournier : 06.72.09.03.15  
Nicolas Goncalves : 06.71.88.51.29  
Siegfried Soulabaille : 03.22.49.30.02

## Sommaire

Contexte et définition	p 3
Périmètre, public, les locaux, les ressources potentielles locales et durée du PEDT	p 4
<b>Axes prioritaires du projet éducatif territorial 2022/2025</b>	p 7
- Actions 2022/2025	p 10
A. Maintenir et développer la qualité de l'accueil des enfants en temps périscolaire et extrascolaire	p 11
B. La pause méridienne	p 24
C. Ouvrir une réflexion sur de nouvelles actions éducatives concertées	p 28
D. Développer l'écriture du PEDT	p 31

## Contexte et définitions :

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Camon ont 24 heures de cours hebdomadaires réparties sur quatre journées.

Ce projet éducatif territorial est un cadre d'action pour 3 ans.

L'organisation du temps scolaire induit des articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires et les temps « récréatifs ».

Ces temps récréatifs ou socio-éducatifs englobent les activités passées en dehors de la famille et de l'école.

Ce document évoque les temps périscolaire et extrascolaire qu'il convient de définir.

Le **temps périscolaire** est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe.
- du temps méridien (de la fin de matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant, le cas échéant, un temps de restauration).
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie).
- du mercredi.

Le **temps extrascolaire** est le temps passé en dehors de l'école :

- en soirée après le retour de l'enfant à son domicile.
- le dimanche, les jours fériés et durant les vacances scolaires.

Il peut être encadré par la collectivité lors des petites et grandes vacances scolaires.

Réf : « annexe3/4/5 du décret du 24/01/2013 »

Pour permettre le bon déroulement de la mise en œuvre de la réforme sur l'aménagement des rythmes scolaires, la commune a engagé dès janvier 2013 un programme de travaux pour la restructuration d'un nouvel accueil de loisirs pour une capacité de 100 enfants et un agrandissement du restaurant scolaire pour permettre, sur la pause méridienne, la prise de repas en un seul service.

Ce projet éducatif territorial (PEDT) formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions menées sur l'ensemble des temps de vie des enfants.

Il fixe pour trois ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation. Il sera construit, conduit et suivi par et avec les acteurs concernés.

Le groupe de pilotage du PEDT est constitué de la commission Éducation composée d'élus, de représentants de parents, des représentants d'associations agissant sur le territoire de Camon, des directions d'écoles, de l'ALSH et de la Crèche.

## **Périmètre, public, les locaux, les ressources potentielles locales et durée du PEDT**

Territoire concerné : Ville de Camon et les élèves de la Commune de Lamotte-Brebière.

### **Public Concerné :**

#### *Elèves des écoles publiques de Camon (au 1<sup>er</sup> janvier 2023)*

Groupe scolaire	Cycle	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Paul Langevin	Maternel	2	51
Jean Jaurès	Maternel	3	63
		<b>Total « maternel »</b>	<b>114</b>
Paul Langevin	Elémentaire	5	124
Edmond Marquis	Elémentaire	5	115
		<b>Total « élémentaire »</b>	<b>239</b>
		<b>Total</b>	<b>353</b>

#### *Enfants accueillis et inscrits en accueil périscolaire en matinée, soirée et mercredi (au 1<sup>er</sup> janvier 2023)*

Accueil	Age des enfants	Nombre d'enfants
Ranch	Maternel	33
	Elémentaire	44
	<b>Total « Ranch »</b>	<b>77</b>
Jean Jaurès	Maternel	33
Edmond Marquis	Elémentaire	52
	<b>Total</b>	<b>85</b>
	<b>Total « maternel »</b>	<b>66</b>
	<b>Total « élémentaire »</b>	<b>96</b>
	<b>Total</b>	<b>162</b>
Les mercredis	Maternel	12
	Elémentaire	26
	<b>Total</b>	<b>38</b>

#### *Enfants accueillis en accueil extrascolaire (janvier 2023)*

Période	Age des enfants	Nombre d'enfants touchés (venus au moins une fois)
Vacances d'hiver 2023	Maternel	31
	Elémentaire	50
	<b>Total</b>	<b>81</b>
Vacances de printemps 2022	Maternel	30
	Elémentaire	48

	<b>Total</b>	<b>78</b>
Juillet 2022	Maternel	28
	Elémentaire	83
	<b>Total</b>	<b>111</b>
Aout 2022	Maternel	16
	Elémentaire	34
	<b>Total</b>	<b>50</b>
Toussaint 2022	Maternel	24
	Elémentaire	28
	<b>Total</b>	<b>52</b>
Semaine intermédiaire 2022	Maternel	14
	Elémentaire	25
	<b>Total</b>	<b>39</b>

Ressources potentielles locales :

**Locaux :**

- groupe scolaire Paul Langevin : salle polyvalente, centre de loisirs le Ranch.
- groupe scolaire Edmond Marquis Jean Jaurès : accueil de loisirs périscolaire maternel et primaire.
- restaurant scolaire d'une capacité de plus de 200 enfants, situé sur le groupe scolaire Paul Langevin.
- Ecole de musique (Amiens Métropole)
- Centre culturel (Amiens Métropole)
- Stade avec piste d'athlétisme (Amiens Métropole)
- Médiathèque, face à la mairie (Amiens Métropole)

En projet :

- salle d'évolution sportive pour les élémentaires
- organisation du restaurant scolaire en self

## Côté Associations

### **Alcool écoute Joie et Santé**

**Président :** Jacky BOURGEOIS  
19 bis route d'ailly  
80500 MONTDIDIER

### **Amicale des donneurs de sang**

**Président :** Daniel DAMERVAL  
16 bis rue Duroyer  
80000 AMIENS / 03 22 91 18 63

### **ACPG/CATM**

**Président :** Pascal QUENSON  
rue Victor Mauduit  
80450 CAMON / 06 81 78 87 06

### **Sports Loisirs & Culture**

**Président :** Alain LEFÈVRE  
646 route Nationale  
80450 PETIT-CAMON / 03 22 93 04 44

### **Camon Country Club**

**Présidente :** Sabine TABARY  
1 rue du Finistère  
80000 AMIENS / 06 75 77 70 54

### **Camon Pétanque**

**Président :** Michaël MALHERBE  
18 rue Delcourt  
80 370 BERNAVILLE / 06 66 74 14 59

### **Cercle Colombophile**

de l'Amiénois  
**Président :** Jean-Marie LOISELLE  
33 rue Leprince  
80000 AMIENS / 06 72 18 66 56

### **Cercle d'écarts Paul Kérés**

**Président :** Marc ROGER  
21 rue des Haut  
80260 BEHENCOURT

### **A.D.I.R.P**

**Présidente :** Gisèle COZETTE  
32 rue d'Allonville  
80080 AMIENS / 03 22 44 73 97

### **Club des Supporters**

de l'US Camon football  
**Présidente :** Denise PINCHINAT  
228 rue Paul Vaillant Couturier  
80450 CAMON

### **Club de Roller Hockey**

**Président :** Dominique DECAGNY  
25 rue de la Liberté  
80000 AMIENS / 06 09 95 18 84

### **Comité du Personnel Communal de Camon**

**Président :** Grégory DELOUBRIÈRE  
Place du Général Leclerc  
80450 CAMON

### **Comité Somme de Hand-Ball**

**Président :** Christian DEMSKI  
26 bis Place du 8 mai  
80450 CAMON / 03 22 49 00 00

### **Comité Fête des Hortillonnages**

**Présidente :** Nicole CHATELAIN  
39 rue Henri Barbusse  
80450 CAMON / 03 22 46 39 99

### **Vaincre la mucoviscidose**

**Président :** Jean-Marc MORTEL  
480 rue du 11 Novembre  
80450 CAMON / 06 67 56 48 72

### **Secours Populaire**

**Présidente :** Jean-Luc TOUPET  
14 rue des Aubépines  
80800 VILLERS-BRETONNEUX / 06 81 27 97 01

**Fanfare l'Hortillonne**  
Président : Benoît SAUVAL  
786 rue Roger Salengro  
80450 CAMON / 06 14 09 38 24

**Groupement Philatélique Picard**  
Président : Eric DORÉMUS  
12 Allée Fleurie  
80310 BELLOY-SUR-SOMME  
03 22 47 53 61 / 06 07 70 33 70

**Maison pour Tous**  
Président : Laurent SOUFFLARD  
130 rue Georges Brassens  
80450 CAMON

**Les Petits Poids**  
*ça boucouille terrible*  
Présidente : Lydie BOURY  
20 rue Jean Jaurès  
80450 CAMON / 06.82.52.61.69

**Union des Commerçants et Artisans de Camon**  
Présidente : Sophie GAMBIER  
32 rue Henri Barbusse  
80450 Camon / 0616 99 01 70

**US Camon Athlétisme**  
Président : Daniel GOUIN  
rue Emile Debric  
80450 CAMON / 09 75 41 17 66

**US Camon Football**  
Président : Christophe RICHARD  
BP 60015 80334 CAMON Cédex  
Stade : 03 22 47 44 95 / 06 08 10 45 17

**Alcoolique Anonyme**  
Président : Gilles MINET  
/06 75 02 33 97

**UNRPA**  
Présidente : Jeannine GUYOT  
20 rue Paul Vaillant Couturier  
80450 CAMON / 03 22 49 62 45

**Sakafouille**  
Président : Danie SAINT-MARTIN  
54 rue Victor Mauduit  
80450 CAMON / 06 15 25 47 47

**Les amis des jardins de Camon**  
Président : Hervé HEMBERT  
152 rue Suzanne Lenglen  
80450 CAMON / 07 72 13 51 85

**Chés Cafouilleux d'Camon**  
Président : Vincent LENOIR  
53 rue Henri Barbusse  
80450 CAMON / 06 41 07 09 51

**Chasse en Plaine**  
Président : Robert CARPENTIER  
440 rue Roger Salengro  
80450 CAMON / 03 22 46 21 57

**Tennis Club de Camon**  
Président : Arnaud TINELLI  
5 rue de l'église  
80290 BUSSY-LES-POIX  
06 72 86 62 60



## Associations de parents d'élèves

 **apei**  
CHEKKAR Jennifer  
54 rue de la République  
06 27 36 63 50  
apeicamons@gmail.com

 **fcpe**  
WESTLAND Juliette  
209 rue Suzanne Lenglen  
06 49 80 82 73  
fcpe.camons90@gmail.com

## Axes prioritaires du projet éducatif territorial 2022/2025

### **Objectifs éducatifs de la commune de Camon.**

#### 1) favoriser la réussite scolaire.

- Favoriser l'apprentissage de la langue et de l'écriture.
- Renforcer le lien entre les familles et l'école.
- Faciliter l'accès aux nouvelles technologies.
- Développer les liens avec les institutions culturelles d'Amiens Métropole et le monde associatif local.
- Remettre en place des passerelles avec le centre culturel de Camon « Nymphéa » et l'école de Musique de Camon « Harmonia », suite à la crise sanitaire.

#### 2) développer la citoyenneté.

- Apporter aux enfants les moyens de connaissance de leur environnement au travers des projets pédagogiques des ALSH et restaurant scolaire.
- Donner les moyens de compréhension et d'apprentissage des règles de vie commune.
- Organiser le dialogue avec les enfants en développant des espaces démocratiques.

#### 3) favoriser le développement et l'épanouissement des enfants en tant qu'individu.

- Réfléchir sur le respect de leur rythme de vie.
- Développer les espaces et les moments de jeux et d'activités de loisirs.
- Permettre la découverte des activités culturelles, artistiques et sportives et poursuivre l'accès aux nouvelles technologies.
- Développer la connaissance et le respect de l'environnement naturel privilégié de la commune.

#### 4) tisser du lien social.

- Favoriser les relations entre les groupes scolaires, l'ALSH, la crèche et le restaurant scolaire.
- Participer au développement du monde associatif local.
- Provoquer des rencontres et des moments festifs entre tous les habitants ainsi que des actions intergénérationnelles.

Les moyens mis en œuvre par la commune :

- La commune coordonne l'ensemble du projet proposé, suivi et évalué par le groupe local de pilotage.
- Elle cherche à développer le partenariat et la cohérence entre l'ensemble des acteurs institutionnels.
- Elle entretient et aménage les locaux scolaires et extrascolaires pour les mettre à disposition des acteurs du présent projet éducatif territorial.
- La commune sert de relais avec AMIENS METROPOLE pour permettre l'utilisation la plus large possible des locaux placés sous la compétence d'AMIENS METROPOLE.
- Elle définit en particulier le projet pédagogique des ALSH, de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Les moyens mis en œuvre par la commune sont déclinés dans le projet pédagogique des ALSH.

Axes du PEDT 2022/2025

- Maintenir et développer la qualité de l'accueil des enfants en temps périscolaire visée dans les objectifs éducatifs de la commune.
- Pause méridienne
- Ouvrir une réflexion sur de nouvelles actions éducatives concertées.
- Développer l'écriture du PEDT 2022/2025.
- Se réappropriier les temps périscolaire et extrascolaire en dehors de tout temps de crise.

## Organisation de la rentrée scolaire 2022/2023

### Rappel des horaires :

	Enseignants	Mairie de Camon
De 7h30 à 8h20		Accueil périscolaire payant (tarif en vigueur pour l'année en cours)
De 8h20 à 8h30	Accueil à l'école	
De 8h30 à 11h45	Temps scolaire	
De 11h45 à 13h35		Pause méridienne
De 13h35 à 13h45	Accueil à l'école	
De 13h45 à 16h30	Temps scolaire	
De 16h30 à 18h30	APC proposées aux enfants par les enseignants en fonction des besoins.	Accueil périscolaire payant (Tarif en vigueur pour l'année en cours)

### Organisation des mercredis :

	Mairie de Camon, ALSH le Ranch
De 7h30 à 18h30	Accueil périscolaire payant (Tarif en vigueur pour l'année en cours)

### Détails des mercredis :

De 7h30 à 9h00	Accueil échelonné
De 9h00 à 11h30	Temps d'animation, projets
De 11h30 à 12h00	Départ échelonné
De 12h00 à 13h30	Repas
De 13h30 à 14h00	Accueil échelonné, temps calme
De 14h00 à 16h30	Temps d'animation, projets
De 16h30 à 17h00	Goûter
De 17h00 à 18h30	Départ échelonné.

Les enfants inscrits auront la possibilité de fréquenter l'ALSH le matin et l'après-midi avec ou sans repas.

Pour ne pas perturber les projets, il est demandé aux parents de respecter les horaires d'accueil.

# Actions 2022/2025

## A. Favoriser la réussite scolaire sur une semaine de 4 jours.

- Répartir la semaine de 24 heures d'enseignement sur 8 demi- journées :  
Les lundis/mardis/jeudis/vendredis : 8h30-11h45 et 13h45-16h30
- Maîtriser la durée de la pause méridienne pour garantir une disponibilité des enfants aux enseignements à son issue.  
Pause méridienne de 2 heures de 11h45 à 13h45.
- Maintenir les services de la commune nécessaires à l'accompagnement de l'action de l'Education Nationale :
  - Deux groupes scolaires regroupant chacun une école maternelle et une école primaire.
  - Un restaurant scolaire.
  - Des salles polyvalentes pour chaque école.
  - Des équipements informatiques avec la plupart des salles de classe équipées en TBI.
  - Une salle d'évolution sportive est en cours de réalisation.

*B. Maintenir et développer la qualité de l'accueil des enfants en temps périscolaire visée dans les objectifs éducatifs et pédagogiques de la commune et des structures d'accueils.*

- Proposer un environnement humain et matériel de qualité.
- Permettre des transitions sereines entre les différents temps d'accueil.

**Objectifs et moyens mis en place lors de l'Accueil de loisirs-périscolaire :**

1. Pour une démarche de qualité :

Développer un lieu agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants/jeunes et les familles.

L'accueil de loisirs-périscolaire est un lieu où l'on aime venir s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes, un lieu de socialisation.

C'est un endroit où l'on passe de bons moments et où l'on a de bons souvenirs, une source de connaissances, d'épanouissement et d'expériences à échanger puis à raconter.

2. A l'écoute de l'enfant :

S'efforcer de maintenir le plaisir des enfants/jeunes comme constante durant l'accueil quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. Exploité à des fins éducatives, il est la condition pour que tout être humain s'épanouisse et se développe.

Moyens :

« Se faire plaisir », quelque chose que l'on a envie de faire : l'équipe doit être à l'écoute des désirs des enfants/jeunes (organisation de petits forums hebdomadaires tout en proposant des nouveautés). Il faut parfois aider l'enfant/jeune à trouver son plaisir, ne serait-ce que parce qu'il ne connaît pas l'activité. Quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant l'enfant/jeune.

Il faut être attentif à introduire la notion de jeu dans la vie quotidienne.

Cela dit, il faut faire preuve de discernement : lorsqu'il s'agit de faire comprendre à un enfant/jeune qu'il a dépassé les limites, cela ne s'accompagne que rarement de plaisir chez lui ! Toutefois, il est important de toujours lui exposer ses limites et de lui expliquer en quoi il les a franchies.

Le plaisir des enfants/jeunes passe aussi par le fait d'être en face d'animateurs qui se plaisent à travailler ensemble, et qui font leur possible pour qu'il en soit ainsi (il va sans dire que l'équipe n'a pas à mêler les enfants/jeunes à des problèmes internes, qu'ils soient d'ordre professionnels ou privés).

### 3. ALSH-Périscolaire, lieu de socialisation :

Il faut donner les moyens de comprendre et d'aider l'enfant/jeune dans toutes les phases de son apprentissage des vacances en collectivité.

Un enfant/jeune au sein de ce type de structure peut être fragilisé du fait de la nouveauté des lieux, du mode de vie et surtout des autres, avec lesquels il faut « composer ». (Absence des mots habituels des familles et des jeux rien que pour soi !)

Il faut se reconstituer un monde personnel et cela représente des difficultés pour beaucoup d'enfants/jeunes. La séparation avec sa famille peut être chez l'enfant source d'angoisses et avoir des conséquences sur son développement si elle est mal vécue.

Si cette séparation est bien vécue, elle va représenter pour l'enfant une occasion de grandir, d'acquérir une plus grande autonomie. Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans sa conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul.

Il faut insister sur cette progression lente : il ne s'agit pas de plonger l'enfant dans le « grand bain de l'autonomie », source d'insécurité tant physique qu'affective.

Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer sa sécurité affective. L'enfant va découvrir un monde inconnu pour lui : l'accueil de loisirs avec d'autres enfants/jeunes, de nouveaux adultes, de nouveaux lieux, d'autres règles de vie. Il est important qu'il puisse se créer des repères : dans le temps, dans l'espace, dans les relations interpersonnelles.

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne se sent pas noyé, où il peut avoir de véritables échanges avec l'adulte.

L'hygiène et la sécurité physique de l'enfant/jeune sont importantes. L'adulte doit être extrêmement vigilant.

Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est d'abord qu'ils ont besoin de repères fixes. Le travail d'animateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles.

La construction de repères fiables est le préalable à une acquisition d'une plus grande autonomie.

Mais surtout, ils sont souvent incapables de formuler ce qu'ils ressentent, ce dont ils ont besoin. Il faut garder à l'esprit qu'un enfant/jeune qui a, selon l'adulte, un comportement désagréable et/ou désobéissant est potentiellement en train de tenter de dire, de demander quelque chose qui l'empêche d'être bien (incompréhension, anxiété, sentiment d'injustice, demande affective, ...).

Même s'il peut s'agir d'une simple excitation, un enfant/jeune qui « fait l'intéressant » est souvent en train d'attirer l'attention pour dire : « j'ai un problème que mon langage d'enfant/jeune ne peut pas exprimer facilement ».

#### Moyens :

- Les animateurs prennent du temps pour individualiser leurs rapports avec les enfants/jeunes, en cherchant à construire avec eux des relations de personne à personne ce qui favorise chez eux un sentiment de valorisation, de confiance et de sécurité. La première des choses est de connaître le prénom de chacun, de respecter son domaine de vie privée. D'autre part, connaître le vécu d'un enfant/jeune permet

de mieux le comprendre. Il faut éviter toutefois les préjugés envers les enfants/jeunes.

- Pour gérer les problèmes liés à la vie collective (disputes, difficultés de partage, tricheries, souffre-douleur, etc...), les animateurs doivent se poser la question de savoir ce qui est juste et faciliter la conciliation.
- Dans le même ordre d'idées, il est important que l'animateur sache dire aux enfants/jeunes que lui-même en a assez, etc...
- Les réunions journalières agissent comme un suivi quotidien où chaque cas particulier est discuté. La journée du lendemain est orientée en fonction des réflexions.
- Travailler à rendre les enfants /jeunes responsables. Responsabiliser un enfant/jeune, c'est faire en sorte qu'il se sente concerné. Si l'animateur prend tout en charge, l'enfant/jeune n'est plus concerné par le simple fait de gérer sa propre vie.
- L'animateur donnera donc des responsabilités tout en aidant les enfants/jeunes à les assumer vraiment. Elles se situent à plusieurs niveaux : soi, les autres, le matériel, l'environnement, ...

#### 4. Besoin de repos, respect des rythmes individuels :

La chronobiologie (étude des rythmes biologiques) a démontré que chacun avait des rythmes de vie spécifiques : temps de sommeil, de repos, d'activités, ... En aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes individuels. C'est à l'accueil de loisirs de s'adapter à chaque enfant /jeune, non l'inverse.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge-là. Il ne s'agit pas d'une perte de temps ; ils permettent le bon développement de l'enfant et du jeune.

L'accueil de loisirs-périscolaire doit être organisé de façon à répondre au besoin de sommeil de chaque enfant et plus particulièrement en ce qui concerne les 3/6 ans. La sieste ne sera pas obligatoire pour ces derniers, les enfants souhaitant dormir auront le loisir de le faire, ceux qui en auraient besoin mais ne le souhaitant pas seront eux invités à se reposer dans l'espace conte, allongés sur les coussins et bercés par la narration d'une histoire, pour les autres, des animations calmes, favorisant la digestion.

#### Moyens :

- Alternier les activités physiques et calmes ainsi que les moments en grand groupe et petit groupe.
- Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective.
- Cultiver le droit de ne rien faire tout en cadrant cette option.

- Faire des groupes respectant la réalité d'un groupe d'âge décidé de mélanger les enfants/jeunes pour des activités définies, par choix pédagogique, au service d'un ou plusieurs objectifs.
- Organiser des moments avec les enfants/jeunes afin qu'ils se sentent acteurs de leurs temps passé sur la structure.
- Être vigilant sur les signes de fatigue (énervement, sommeil, perte de capacités...)
- Prendre le temps d'être en vacances.

##### 5. Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant/jeune :

En général :

- Les châtiments corporels sont interdits. De même qu'il est interdit de fumer et vapoter dans les locaux. Les temps de pause/cigarettes seront à définir avec la direction afin de n'entraver à aucun moment le travail de l'équipe (temps d'animation). Des temps de pause méridiens seront également à prévoir afin de soulager le travail de chacun.

- Toute intervention sur un enfant/jeune, qu'elle soit pour le soigner, le consoler, le rassurer doit être faite avec les gestes appropriés.

L'organisation des déplacements et des transports lors des sorties se fera dans le respect des règles de sécurité. A l'Accueil de Loisirs-périscolaire, il faudra faire attention que chaque enfant/jeune respecte les règles de vie élaborées en début d'accueil.

Dans la vie de l'accueil périscolaire, des activités ont lieu à l'extérieur de l'accueil.

Obligatoirement, les animateurs se doivent d'avoir avec eux une trousse à pharmacie à jour.

De plus, toutes les trousse à pharmacie contiennent un référentiel de soin que les animateurs doivent remplir lors de tout soin apporté à un enfant/jeune qui sera répertorié en fin de journée sur le cahier infirmerie qui, lui, reste sur la structure référence, « le Ranch ».

La gestion et l'organisation d'une pharmacie et de trousse de secours pour les sorties seront assurées par la directrice. Cette dernière est responsable de son équipe, de l'infirmerie et du registre d'infirmerie de l'accueil de loisirs- périscolaire. Tout soin qui s'avérerait nécessaire à l'intérieur de l'accueil de loisirs, nécessitera son aval.

Les animateurs amèneront l'enfant/jeune auprès de la directrice, qui prodiguera les soins (dénomination de la blessure, type de soins apportés, heure, date, circonstance et signature)

Dans le cas où un enfant/jeune serait malade, la directrice préviendra systématiquement les familles.

Elle réactualisera par groupe d'âge (une copie sera adressée à chaque animateur concerné), la liste des traitements ou particularismes médicaux (asthme, allergie, ...) en fonction des fiches sanitaires qui lui ont été adressées par les familles.

Le document ainsi que les différents numéros d'urgence et coordonnées de l'accueil de loisirs-périscolaire, de l'équipe de direction et de l'organisateur seront jointes dans chacune des trousse à pharmacie affectées aux animateurs par groupe lors de leurs sorties à l'extérieur du centre.

Dans ces trousse à pharmacie, les animateurs y trouveront conforme à la liste des médicaments autorisés dans l'ALSH, par le médecin départemental, mais également un mini-registre d'infirmier, qu'ils rempliront sur place.

Lors des réunions de fin de journée, la directrice, récupérera auprès des animateurs, les trousse afin de les réapprovisionner, de gérer le stock de l'infirmier et afin de pouvoir répertorier avec l'équipe, les soins effectués à l'extérieur de l'ALSH et les retranscrire dans le registre officiel de l'ALSH.

Cela étant fait, chaque matin, les trousse pharmacie seront disponibles dans l'infirmier, la directrice pourra ainsi veiller qu'aucun groupe ne sorte sans sa trousse à pharmacie.

En ce qui concerne les traitements médicaux suivi par les enfants/jeunes, ils ne pourront être administrés à l'enfant/jeune que sous les conditions suivantes :

- ordonnance remise à la directrice.
- que le traitement ne soit donné que par l'assistant sanitaire, désigné au sein de l'équipe d'animation.
- médicaments dans l'emballage d'origine avec posologie inscrite dessus.
- autorisation écrite des parents pour délivrer le médicament selon la posologie.

*Cas particulier* : si les enfants/jeunes partent à l'extérieur de la structure ou à la journée, la directrice délivrera, à l'animateur responsable du groupe, une photocopie de l'ordonnance et de la prescription et lui délivrera, par écrit, la posologie, l'horaire et les modalités de prise du traitement.

Les régimes alimentaires seront adressés au restaurant scolaire et un goûter adapté sera pris en compte par l'équipe d'encadrement.

#### Physique :

L'aménagement des locaux et des espaces d'activités spécifiques sera pensé et réalisé pour qu'il puisse favoriser un fonctionnement en toute sécurité, en faisant attention au mobilier et en organisant un espace sieste pour les plus jeunes.

Surveiller les enfants durant leurs activités, participer avec le recul nécessaire.

Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu de l'activité ainsi que le matériel.

Veiller à établir une progression dans l'activité.

Adapter l'activité aux groupes d'âges et aux individus.

Connaitre les particularités de chaque enfant/jeune (fiches sanitaires et de renseignements)

Contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant/jeune.

#### Morale :

La notion de laïcité contient celle de respect envers les religions et d'une façon générale, l'éducation des enfants/jeunes. Les adultes doivent donc surveiller :

- Le langage.
- La tenue vestimentaire.
- Les attitudes trop familières entre adultes.
- La discrétion quant à ce que sont les adultes.

Affective :

Attention, les animateurs ne sont pas des parents ! Il faut gérer avec prudence les tendres effusions ainsi que l'attachement dans les deux sens. De toute façon, veiller à être équitable et à ne pas privilégier un enfant/jeune plutôt qu'un autre. Inversement, se méfier des violences verbales qui, si elles paraissent anodines pour un adulte, peuvent blesser un enfant/jeune. La violence d'un adulte envers un enfant/jeune est potentiellement un abus de pouvoir.

Il faut s'attacher à créer un climat sain où chacun pourra s'exprimer sans contrainte et où la parole de chacun sera prise en compte.

Moyens :

- donner à chaque animateur la responsabilité rapprochée d'un petit groupe d'enfant/jeune et son suivi dans tous les gestes de la vie quotidienne.
- l'équipe d'animation établit une journée type avec ce qui revient tous les jours pour poser des repères.

6. Prendre en compte chaque enfant/jeune comme individu à part entière.

En effet, il faut reconnaître à chacun son histoire personnelle (histoire familiale, migration, relations sociales, environnement...), et tenter de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

De plus, une attention sera portée à la différenciation des sexes et des genres, afin que chaque enfant puisse s'épanouir au sein des différentes structures qu'il fréquentera, tant dans les activités que les projets mis en place, ou bien dans la vie quotidienne.

7. Rendre les enfants/jeunes acteurs de leurs loisirs

Il faut avoir comme visée d'aider les enfants/jeunes à construire une citoyenneté active.

En effet, l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble », la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place.

8. Permettre aux enfants/jeunes d'approfondir leurs connaissances de leur environnement afin de se l'approprier

L'accueil de loisirs, espace éducatif à part entière, doit prendre place dans son environnement. L'objectif n'est pas d'enfermer l'enfant/jeune dans un lieu coupé de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

9. Reconnaître la culture d'origine de chaque enfant/jeune et lui offrir la possibilité de s'ouvrir à d'autres cultures.

C'est permettre à chaque enfant/jeune de vivre sa culture comme une richesse, sans l'enfermer pour autant. Au contraire, il faut lui permettre d'aller à la rencontre de l'autre.

A une époque où la xénophobie et le racisme gagnent du terrain, il faut permettre à chacun de vivre et de s'épanouir sans s'enfermer dans un particularisme qui soit culturel, social ou religieux.

Besoin d'être reconnu, l'enfant/jeune est une personne à part entière qui a le droit au respect.

#### 10. Permettre aux enfants/jeunes de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins.

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, il faut mettre en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants/jeunes.

L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadre de vie, outils et matériaux, autres enfants/jeunes et adultes...)

Une démarche de projet est favorisée, individuelle ou collective et il faut tenter d'inscrire les activités dans une « chaîne » afin de donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

C'est en agissant que l'enfant/jeune se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants/jeunes (ils savent très bien le faire seuls) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.

Le jeu est la principale activité de l'enfant/jeune. C'est en jouant qu'ils découvrent le monde et les possibilités d'agir sur eux et autour d'eux :

- la découverte de son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper...
- la découverte des autres enfants/jeunes et adultes.
- l'action sur les matériaux divers (l'eau, la terre, le sable, le bois, le papier...) en mettant en jeu ses 5 sens, en utilisant ses mains mais aussi des outils simples.
- la découverte de l'environnement naturel et humain et les diverses activités qui peuvent être faites.
- l'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant (repère dans l'espace). Le jeu ou les activités d'expression le favorisent.

Il ne doit pas y avoir de coupure artificielle entre les activités de la vie quotidienne et les autres. Il n'y a pas d'activités nobles et d'activités secondaires. Elles ont toutes une grande importance pour le développement de l'enfant et du jeune.

Il faut diversifier au maximum le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun.

#### 11. Eco citoyenneté

Dans une époque où les enjeux de la préservation de l'environnement, de développement durable, d'écologie etc... sont au centre des préoccupations de tous, les enfants/jeunes

doivent être inclus dans ces démarches même s'il ne faut pas le monde, il faut leur permettre d'apposer leur pierre à l'édifice en leur expliquant et en leur montrant l'exemple par des gestes simples.

Pour favoriser le tri sélectif, des poubelles de tri ont été mises en place dans les locaux périscolaires et dans les écoles. Il faut systématiser leur utilisation, et pour illustrer le principe du recyclage, mettre en place des ateliers de création à partir d'objets de récupération, de réhabilitation de vieux jeux et de vieux jouets.

Et, de cette façon, sensibiliser les familles en leur expliquant cette démarche et en leur donnant l'opportunité de fournir la matière première pour les projets.

Par le jeu, par l'explication simplifiée, ainsi que par la pratique d'activités adaptées et orientées, des notions abstraites et complexes aux yeux de l'enfant / jeune, comme la sobriété énergétique, la rareté des ressources peuvent être mieux appréhendées et comprises par lui / elle.

#### 12. Renforcer l'autonomie :

- Adapter les lieux à la taille des enfants.
- Aider à faire des choix et apprendre à faire.
- Préparer minutieusement l'activité.
- Permettre le dépassement de soi et sortir de sa zone de confort.
- Faire attention au rythme de l'enfant.

#### 13. Renforcer la construction du langage :

- Faire raconter.
- Ecouter, répondre aux questions.
- Donner des explications claires, logiques.
- Faire respecter un vocabulaire convenable.

#### 14. Renforcer la croissance physiologique :

- Demander une hygiène alimentaire et physique.
- Faire attention à la santé.
- Développer les jeux sensitifs.
- Varier fréquemment les activités.

15. Renforcer la construction de la personnalité :

- Afficher bienveillance et gentillesse.
- Individualiser les relations.
- Faire prendre conscience de la vie collective.
- Apprendre le respect de l'intimité.

16. Renforcer la sécurité :

- Être attentif, patient, calme, ferme
- Expliquer les interdits.

**Rôle de l'animateur :**

Missions

Accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des Accueils de loisirs et périscolaire.

Fonctions :

- Participe à l'élaboration du projet pédagogique.
- Rédige les projets d'animation qui déclinent les objectifs pédagogiques de la structure.
- Garantit la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Est responsable du groupe d'enfants.
- Est le meneur de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Est membre de l'équipe d'animation, s'intègre, participe et enrichit la vie de l'équipe d'animation à laquelle il appartient.
- Est accompagnateur de projets, permet l'expression, la réalisation et l'évaluation des projets d'enfants.

Tâches :

Être médiateur au sein du groupe d'enfants, gère les conflits, garantit le respect des règles de vie.

Ecoute les enfants et « facilite » les échanges et le partage.

Propose et adapte les animations en lien avec le projet pédagogique.

Prépare, met en œuvre et réalise des animations en se donnant réalisation des projets concertés.

Aménage/décore les espaces en fonction des animations et /ou des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité.

Joue avec, fait jouer, donne à jouer et laisse jouer en répondant aux demandes des enfants.

Participe aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène.

S'implique et participe à l'élaboration, la mise en vie et l'évaluation du projet pédagogique.

Participe activement aux réunions d'équipe.

Partage, apporte et échange ses connaissances et ses « savoirs ».

Partage les informations en sa possession avec toute l'équipe et rend compte à la directrice des situations particulières (fonctionnement, familles, enfants, partenaires...)

Entretient des relations quotidiennes et courtoises avec les collègues, les partenaires et les usagers.

Fait participer les enfants au non-gaspillage du matériel de l'accueil.

Participe aux commandes de matériel.

Participe à l'inventaire et exprime ses besoins en matériel.

Participe au nettoyage quotidien de l'accueil pour faciliter le travail des agents de service.

Utilise de façon pertinente le matériel et les équipements de l'accueil.

Gère le temps dans l'organisation de l'activité et met en place un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public autour de chaque temps où l'enfant est présent car chaque temps est un temps d'animation.

Participe à l'évaluation des projets réalisés et de son propre travail.

Se familiarise avec les outils mis en place pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Veille à remplir son rôle d'animateur(trice) sur chaque temps (pause méridienne, périscolaire, mercredis et vacances scolaires) où il (elle) interviendra.

Dans la continuité du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), en lien avec les projets d'école et les objectifs éducatifs de la Mairie de Camon, les actions pédagogiques peuvent s'inscrire pour 2022/2025 dans les objectifs suivants :

### **1. Favoriser la réussite scolaire**

- En favorisant l'apprentissage de la langue et de la lecture
- En renforçant le lien entre les familles et l'école.
- En facilitant l'accès aux nouvelles technologies.

- En développant les liens avec les institutions culturelles et le monde associatif local.
- En remettant en place des passerelles avec le centre culturel de Camon « Nymphéa » et l'école de musique « Harmonia ».

## 2. Développer la citoyenneté

- En apportant aux enfants les moyens de connaissances de leur environnement au travers des projets pédagogiques des ALSH.
- En donnant les moyens de compréhension et d'apprentissage des règles de vie commune.
- En organisant le dialogue avec les enfants/adolescents en développant les espaces démocratiques.

## 3. Favoriser le développement et l'épanouissement des enfants/jeunes en tant qu'individu

- En réfléchissant sur le respect de leur rythme de vie.
- En développant les espaces et les moments de jeux et d'activités de loisirs
- En permettant la découverte des activités culturelles, artistiques et sportives.
- En poursuivant l'accès aux nouvelles technologies.
- En développant la connaissance et le respect de l'environnement naturel très riche de notre commune.

## 4. Tisser du lien social

- En favorisant les relations entre les groupes scolaires, la crèche, l'ALSH et le restaurant scolaire.
- En participant au développement du monde associatif local.
- En provoquant des moments de rencontres et de fêtes entre tous les habitants et des actions inter générations.

Après consultations des conseils des maitres sur les quatre groupes scolaires, la lecture de ce PEDT paraît très complète et se trouve très proche des axes retenus dans les projets d'écoles.

Sur les retours des écoles, il convient de préciser pour renforcer les intentions éducatives les axes suivants :

### Pour les écoles maternelles et élémentaires de Camon :

- Développer les liaisons inter-cycles et inter-degrés pour renforcer la continuité des apprentissages et permettre à l'élève de s'approprier le sens de sa scolarité.
- Contribuer à l'instauration d'un climat de confiance et bienveillant en garantissant l'inclusion de tous les élèves et les mener vers l'autonomie et la réussite en impliquant les parents et tous les partenaires de l'école.
- Adapter les situations pédagogiques pour aménager le cursus scolaire au plus près de leurs besoins.
- Renforcer la maîtrise des apprentissages fondamentaux pour garantir les savoirs : Lire – Ecrire – Compter

### Les activités de l'ALSH :

Lors de l'accueil périscolaire le soir, les enfants sont invités lors du goûter à s'exprimer sur leur vécu de la journée, ils ont également le choix parmi une sélection de différents goûters chaque jour. Le goûter est un temps d'échange.

Des jeux de sociétés sont proposés par les animateurs lors des accueils périscolaires, des livres sont également à la disposition des enfants, des histoires sont racontées aux plus jeunes. Un théâtre de marionnettes est à la disposition des enfants, où ils peuvent créer leurs propres histoires.

Pendant l'accueil périscolaire du mercredi et extrascolaire des vacances, les enfants/jeunes sont invités à participer à des projets tels que : projet visite du patrimoine Amiénois, projet court métrage.

Un projet intergénérationnel est en cours avec le CCAS de Camon avec la mise en place de contrat civiques qui interviendront en lien avec les deux structures et leur public respectif, il pourra être enrichi d'un projet en lien avec la crèche « les Caminous ».

Des activités manuelles et artistiques sont également proposées aux enfants/ jeunes.

Il est important de tisser un lien entre les différents acteurs de la vie de l'enfant (familles, enseignants, personnels d'encadrement, animateurs, ...). La communication devra être une base fondamentale autour du suivi de l'enfant (en cas d'incident, de changement de comportement, changement de situation, ...). Il est impératif de pouvoir être le relais en tant que professionnel.

Nous devons former une même entité dans le seul but que l'enfant trouve sa place à chaque moment qui lui sera proposé. Plus nous portons l'œil sur ce que chaque acteur propose à l'enfant, plus nous pourrions proposer un travail de qualité autour de l'évolution de l'enfant. C'est un travail fastidieux mais nécessaire pour le bon fonctionnement de chaque structure.

Il est également important que le personnel soit qualifié et motivé sur chaque temps qui lui sera confié. Il est aussi primordial, que les visages des référents professionnels ne changent pas au quotidien, une équipe permanente devra être mise en place (référents maternelles, élémentaires en fonction de chaque site et sur tous les temps : matin, midi, soir).

Favoriser l'accessibilité aux activités périscolaires et assurer un accueil de loisirs périscolaire de qualité est rendu possible car la structure d'accueil de loisirs est propice à l'accueil des enfants. Les espaces sont appropriés et spacieux. Ils conviennent à l'accueil des petits comme des plus grands.

Une salle d'évolution sportive, commune aux écoles élémentaires et à l'ALSH est en projet (2024-2025), elle devrait être utilisable au cours de ce PEDT. Cette salle permettra la mise en place de projets sportifs ou de grands jeux quelles que soient les conditions météorologiques.

Proposer des activités d'éveil afin que les enfants s'épanouissent et développent tout en respectant le rythme de chacun doit être bien pensé. Il faut se projeter et se positionner autour de projets avec échéancier.

Les animateurs peuvent être porteur de projets selon leurs compétences mais peuvent également faire appel à des professionnels pour les accompagner ou il est possible de faire appel à des professionnels qui auront, sous leur responsabilité, les enfants inscrits à leurs ateliers (athlétisme, judo, football, cirque, parcours de motricité, théâtre, ...).

Un logiciel d'inscription et de réservation en ligne, avec portail famille a été mis en place depuis la rentrée 2016, permettant de mieux réguler les effectifs et les besoins d'animateurs. Néanmoins, certaines familles, minoritaires, restent réfractaires à ce système d'inscription.

### *c. La pause méridienne :*

Pour développer le projet décrit ci-dessous la commune de Camon a sollicité une dérogation pour l'assouplissement des taux d'encadrement sur cette période de pause méridienne.

#### *1. Distribuer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité :*

Pour cela, l'enfant doit être éveillé au goût. Il doit prendre plaisir à manger selon le choix des repas et la diversité des traditions culinaires. Le personnel a pour mission de sensibiliser l'enfant à la découverte sensorielle des aliments. L'enfant doit être informée autour de l'équilibre nutritionnel concernant la composition de son repas.

Celui-ci est également associé et responsabilisé sur l'organisation de son repas (ex : goûter à tout, sa place à table, sa motivation et son implication au sein du groupe selon son âge, ...)

L'enfant doit également respecter les règles d'hygiène énumérées par le personnel.

L'équipe d'encadrement qui intervient doit veiller aux régimes alimentaires ou allergies de certains enfants.

En lien avec tous les acteurs de la restauration scolaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire est en cours de réalisation et de mise en place, en éveillant petit à petit les consciences des plus jeunes, de par la pratique de jeux, d'explications, de discussions...

#### *2. Garantir à l'enfant sa sécurité physique et psychoaffective*

Les rythmes et besoins de l'enfant doivent être respectés. Le service du repas doit s'adapter autant que possible à l'enfant, et non l'inverse. Il faut savoir adapter les consignes en fonction des enfants, pouvoir laisser une certaine marge de liberté et ménager des moments calmes.

L'organisation de la pause méridienne permet à l'enfant d'exister en tant qu'individu unique, différent des autres. Il s'agit de respecter l'enfant différent par sa culture, sa maladie, son handicap ou son comportement tout en invitant l'enfant à s'intégrer dans les règles et habitudes du groupe.

Les conditions d'organisation permettent à l'enfant d'avoir des repères rassurants car l'équipe d'encadrement respecte les affinités entre enfants, le calme, instaure des rituels, un climat familial et équitable, crée donc des liens de confiance.

L'enfant doit également avoir des repères structurants. Chaque enfant doit être relié à un adulte référent.

La pause méridienne doit être un moment d'échange et de pause car l'enfant a besoin de se déconnecter de l'école.

L'équipe qui encadre doit être en mesure d'offrir un cadre confortable et ludique en proposant des activités, des jeux, des histoires, entretenir une relation bienveillante et cordiale avec les enfants.

Les différents acteurs adultes de la pause méridienne doivent faire preuve de cohésion et de cohérence. Si les adultes ne s'entendent pas ou s'ils n'appliquent pas les mêmes principes en se contredisant par exemple, les enfants seront perdus ou alors en profiteront.

Les enfants doivent évoluer dans un cadre sécuritaire garanti par un nombre d'encadrants suffisant par rapport au nombre d'enfants. Il est indispensable de connaître le nombre exact de présents durant ce temps, en prévenant des incidents en cas de blessure...

### 3. *Permettre à l'enfant d'acquérir dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation et de socialisation*

L'équipe est présente pour assurer l'indépendance future de l'enfant, pour aider l'enfant à grandir. Les enfants sont éduqués à la vie en collectivité car ils apprennent à vivre ensemble, ils identifient les valeurs du groupe et la différence de ses individus puis participent à des actions dans l'intérêt du groupe.

Durant la pause méridienne, les enfants évoluent plus librement qu'en classe mais pour autant tout n'est pas permis : il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques. L'adulte montre à l'enfant la valeur du respect, de la tolérance, du dialogue, de la solidarité, de l'intérêt général.

Les enfants sont également responsabilisés. L'enfant est capable d'assumer ses actes et ses paroles et il participe à des actions dans l'intérêt de tous. Les responsabilités ne sont pas les mêmes à tous les âges. Le rôle de l'adulte est d'expliquer à l'enfant que telle parole ou telle action n'est pas correcte.

## **Les moyens humains :**

### Les rôles et missions des encadrants :

- L'équipe de restauration.
- L'équipe pédagogique maternelle (Paul Langevin et Jean Jaurès).
- L'équipe pédagogique élémentaire (Paul Langevin et Edmond Marquis).

### L'équipe de restauration doit :

- Assurer la préparation des repas dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Participer à l'information sur les notions d'équilibre alimentaire de besoins nutritionnels.
- Garantir l'hygiène des locaux.

### Ses tâches :

- Accueillir les enfants, les aider, les accompagner.
- Assurer la mise et la desserte des tables.
- Servir des repas de qualité et soigner la présentation.
- Entretien des locaux et le matériel de cuisine.
- S'impliquer dans les animations thématiques mises en place.
- procéder à l'application et au suivi des projets d'accueil individualisé (protocole qui permet à l'enfant atteint de troubles de la santé d'être accueilli sur l'ensemble du temps passé à l'école dans les meilleures conditions possibles).
- Participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants de maternelle et d'élémentaire.

L'équipe pédagogique maternelle doit :

- Subvenir aux besoins de l'enfant en matière d'hygiène, de sécurité physique, affective et d'éducation.

Ses tâches :

- Garantir l'hygiène corporelle et alimentaire des enfants.
- Aider matériellement l'enfant à prendre son repas.
- Soigner l'enfant lors de petites blessures.
- Favoriser l'intégration de tous les enfants.
- Faire le lien entre l'enfant, l'enseignant et les familles.
- Sensibiliser les enfants à la découverte du goût.
- Participer à l'éducation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que socialisation, responsabilisation, autonomie, politesse, respect des règles ...
- Faire respecter les règles de vie.
- Proposer des activités adaptées (relaxation, chant, lecture d'histoire...).
- Participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants.
- Assurer le service des repas, en tenant compte de l'envie et de l'appétit des enfants.

L'équipe pédagogique élémentaire doit :

- Assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne (avant pendant et après le repas).
- Les grandes missions liées aux enfants de maternelles concernent aussi les élémentaires. Ils leurs reviennent aussi d'autres responsabilités liées à l'âge de l'enfant.

Ses tâches :

- Anticiper et gérer les conflits entre enfants.
- Développer les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels.
- Mettre en place des activités sur la base du volontariat de l'enfant.
- Renforcer les valeurs liées à l'éducation.

Chaque équipe doit entretenir une bonne organisation, assurer la cohérence de ses actions jour après jour. Au sein de l'ensemble des services, les équipes doivent travailler en bonne intelligence les unes avec les autres.

### **Les moyens matériels :**

- Le restaurant scolaire.
- La salle polyvalente et la cour de l'école élémentaire Paul Langevin.
- Le Ranch et sa cour.
- La salle polyvalente de l'école Edmond Marquis, la salle de l'accueil périscolaire Ed. Marquis, la salle Polyvalente de l'école Jean Jaurès, et les cours.
- La cour de l'école maternelle Paul Langevin.

Le restaurant scolaire ayant été agrandi, les enfants des deux écoles maternelles mangent ensemble, tout comme les deux écoles élémentaires. Cela favorise le contact et l'entente entre les enfants du même âge et cela permet à l'équipe de connaître l'ensemble des enfants.

Concernant les petits, ils mangent ensemble mais, en début d'année, il y a une répartition entre l'école Paul Langevin et l'école Jean Jaurès, car à cet âge, les repères sont importants pour eux.

Le transport scolaire se fait en une seule fois avec 3 cars afin que l'ensemble des enfants puissent manger ensemble, les élémentaires disposent d'un temps d'activité avant le repas.

## *D. Ouvrir une réflexion sur de nouvelles actions éducatives concertées.*

- Développer de nouvelles formes d'activités en accueil périscolaire :

- Le matin, il est plus difficile de mettre en place des activités ou projets car les enfants prennent le temps d'arriver, de se réveiller et de se détendre avant le départ en classe. Des espaces définis seront mis en place afin que les enfants puissent lire, jouer aux jeux de construction, aux jeux de société et autres, accompagnés par l'équipe d'animation.

- Le midi, il est important de penser aux activités-projets à proposer à l'ensemble des enfants afin qu'ils reprennent la classe dans des conditions adéquates.

La mise en place d'activités culturelles, sportives et artistiques seront instaurées par l'équipe d'animation afin que les enfants puissent développer diverses compétences.

L'organisation des plannings (qui fait quoi ? que se passe-t-il ?) sur chaque jour, afin qu'un suivi puisse être mis en place ainsi qu'une régularité, dans le but que les adultes et les enfants puissent se repérer.

Chaque activité, projet, atelier devra être expliqué et accompagnera l'enfant dans son évolution en tant qu'individu mais aussi au sein d'un groupe. Chaque proposition devra avoir un début, une évolution et une fin afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un maximum de savoir.

Il faudra définir des projets à l'année et des projets au trimestre.

### Pourquoi le sport pour un enfant ?

Bouger, voir ses capacités s'améliorer, se mesurer aux autres, partager des activités sportives procurent des émotions, des tensions et des réussites, autant de raisons pour que les jeunes se passionnent pour le sport. Mais qu'il soit de loisirs ou de compétition, le sport doit toujours être un plaisir pratiqué en toute liberté.

Être bien dans son corps et dans sa tête, sentir grandir la confiance en soi, développer le goût de l'effort, apprendre à respecter les autres, voilà les acquis que le sport dispense avec largesse. Entraînement, discipline et compétitions, tout cela est accepté joyeusement car le jeu est la règle et dynamise tous les petits sportifs.

### Pourquoi les activités manuelles pour un enfant ?

Elles développent tous les sens et en particulier : les facultés de la main, premier outil de l'Homme, la motricité fine, la coordination oculo-manuelle et le sens du toucher mais également le sens de la vue. Elle permet de découvrir les matériaux, la connaissance ou reconnaissance de différents matériaux à partir de leurs caractéristiques (malléabilité, rugosité, ...). Leurs différentes possibilités d'utilisations (nouveaux savoir-faire). Elle permet de développer la créativité et les possibilités d'expression, de vivre une démarche de découverte, de développer des possibilités d'adaptation, sa faculté à trouver des solutions donc d'apprendre à raisonner et au-delà à acquérir des concepts scientifiques. Elle permet de développer des relations d'aide,

de coopération (socialisation) et permet à l'enfant de mieux se situer au monde extérieur.

### Pourquoi les activités artistiques pour un enfant ?

Les activités créatives et artistiques sont un vrai moyen d'expression et d'épanouissement pour les enfants, car ce sont des activités qui permettent d'affiner leur personnalité et de développer leur esprit critique. Laisser libre cours à leur imagination.

Exemple :

✓ Le dessin

Les arts plastiques amènent les enfants à développer leur créativité, à poser sur le papier ce que leur imagination leur suggère, à se situer dans l'espace. Peinture comme dessin restent sans l'ombre d'un doute les activités extrascolaires les plus accessibles à tous les enfants.

Cette activité stimule leur sens du discernement et de l'observation, deux grandes qualités nécessaires au développement intellectuel de l'enfant.

✓ La musique

L'apprentissage d'un instrument de musique est souvent un facteur d'amélioration des capacités cognitives des enfants. Pratiquer la flûte à bec par exemple ou un autre instrument de musique facile d'accès favorise d'ailleurs les connexions cérébrales entre différentes zones du cerveau.

✓ La sculpture

Comme toute activité artistique, la sculpture favorise l'expression libre mais présente l'avantage de plonger l'enfant dans le volume. La sculpture amène par ailleurs l'enfant à focaliser son attention et développer sa concentration.

✓ Le chant/la chorale

Le chant en groupe est une activité très bénéfique pour les juniors car elle requiert l'écoute des autres, la concentration et le travail du souffle. Le chant est par ailleurs une bonne préparation à la pratique instrumentale, en l'occurrence à la maîtrise de techniques vocales (posture, souffle, vocalises).

### Pourquoi le cirque pour un enfant ?

Le cirque participe au développement physique et au renforcement de la confiance en soi, favorise le travail de groupe fondé sur l'aide et l'entraide-travail sur la socialisation et à être un lieu de créations, d'échanges et de ressources. Cet art fait découvrir et s'initier aux différentes techniques de cirque par une approche ludique, développe l'expression et la créativité, apprend à être à l'écoute de ses sens, développe ses capacités de perception, d'observation et de concentration, fait l'expérience de la persévérance et prend conscience de l'autre (dans les processus d'apprentissage et de création).

### Pourquoi le théâtre pour un enfant ?

L'approche de la technique théâtrale apporte une aide importante au niveau de l'expression orale du développement des facultés artistiques, de la mémorisation, du contact avec l'écrit, de la connaissance de son corps, de la socialisation, de l'organisation spatiale et temporelle.

## Pourquoi les expériences scientifiques pour un enfant ?

Les enfants adorent réaliser de petites expériences aux cours desquelles ils peuvent faire des manipulations. C'est une façon originale d'animer en leur proposant une activité ludique qu'ils ont peu l'habitude de pratiquer et qui provoquera émerveillement et amusement.

## Valoriser et accompagner la fonction parentale en partenariat avec les associations de parents d'élèves :

Avant chaque période de vacances une soirée parents-enfants est organisée autour d'un temps de jeu et d'une discussion débat. Ce temps d'échange est organisé en partenariat avec les deux associations de parents d'élèves afin de créer un lien entre les deux groupes scolaires via l'accueil de loisirs.

Ce temps de jeu est également un moyen de faire se rencontrer les parents et les professionnels autour de thématiques sur la parentalité.

Cela renforce le lien entre l'équipe, les familles et les enfants. Il est important également que les familles comprennent que l'équipe d'animation-direction est facile d'accès afin de discuter de problématiques ou d'idées à souligner car c'est ensemble que nous pouvons avancer et accentuer la confiance.

## L'animation en temps de crise :

Les deux années qui viennent de s'écouler ont démontré que notre quotidien peut être chamboulé du jour au lendemain et que, malgré tout, l'accueil de loisirs ainsi que la restauration scolaire restent des services incontournables, notamment pour les familles « indispensables à la gestion de la crise ».

Même en cas d'accueil minimum, les activités proposées doivent continuer de répondre aux critères de qualité et aux objectifs fixés dans ce PEDT, comme cela a été le cas durant la crise sanitaire.

Dans la mesure du possible, la réactivité et la faculté d'adaptation de l'équipe d'animation permettront un accueil de qualité tout en respectant les règles imposées par la situation, tout en faisant preuve de bon sens. Rompue à l'exercice, l'équipe d'animation saura affronter de nouvelles situations similaires si une gestion particulière doit être mise en place.

## *E. Développer l'écriture du PEDT 2022/2025 :*

Pour permettre ce travail d'observation et d'analyse, il sera procédé à la mise en place et l'installation d'un groupe de pilotage au sein de la commission municipale « Education, Enfance, Jeunesse, Sport ».

Le groupe de pilotage est constitué d'une équipe opérationnelle chargée du suivi au quotidien de la mise en place du présent PEDT.

L'équipe opérationnelle sera composée du Directeur Général des Services et de la direction des accueils de loisirs.

Le groupe de pilotage institutionnel sera, pour sa part, composé :

- De l'Adjoint en charge de l'Education, l'Enfance et la Jeunesse.
- De l'équipe opérationnelle
- De deux représentants de parents d'élèves
- De deux représentants des enseignants
- De deux représentants du monde associatif camonois
- De deux élus de la commune, membres de la commission Education, Enfance, Jeunesse, Sport

Pour évaluer ce projet éducatif territorial, ce groupe de pilotage devra lors de sa première réunion de travail définir les critères à évaluer et les modalités de mesure.